



HAL
open science

Espace et paysages littoraux réunionnais : formation et représentations, enjeux et dynamiques

Thierry Simon

► **To cite this version:**

Thierry Simon. Espace et paysages littoraux réunionnais : formation et représentations, enjeux et dynamiques. Travaux & documents, 2007, Approches des littoraux réunionnais et martiniquais, 32, pp.109-130. hal-01913101

HAL Id: hal-01913101

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01913101v1>

Submitted on 6 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Espace et paysages littoraux réunionnais : formation et représentations, enjeux et dynamiques

THIERRY SIMON
MCF EN GÉOGRAPHIE, CREGUR,
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

« La Réunion : une île des mers du Sud ? Oui, à condition de ne pas y chercher le décor folklorique habituel. Sur 2 500 km² [...] C'est un condensé de presque tous les paysages du monde. », Jean Defos Du Rau, 1974.

« Le géographe hante le monde autant qu'il cherche à comprendre les structures et les mouvements. », Jean Marc Besse, 2000.

Mots clés

Paysages – Littoraux – Espaces représentés – Espaces perçus – Patrimoine – Identité régionale – Préservation – Développement.

Résumé

Ce travail aborde la « mise en paysages » des espaces littoraux de La Réunion, à travers le corpus lithographique de Roussin. Centré sur les espaces côtiers, il mesure les permanences et les changements intervenus dans la représentation des paysages littoraux. Il s'attache aussi à mettre en place une amorce d'analyse sur la construction, la perception actuelle et l'évolution récente des grands ensembles paysagers.

Depuis les premières descriptions attestées¹, les premières représentations produites et diffusées², jusqu'aux enjeux les plus récents autour des problématiques d'aménagement du territoire, on peut aborder l'analyse de l'espace insulaire réunionnais par le biais de ses paysages. Ceux des espaces côtiers, actuellement les plus dynamiques, méritent une analyse de leurs représentations

¹ Ainsi, cette brève description fondatrice, faite par le marin anglais Castleton, suite à une escale de son navire en 1613 : « L'île est toute boisée ; aussi l'ais-je dénommée "*England's forest*"... », Prevost, 1746.

² Notamment un document anonyme exceptionnel du XVII^e siècle (« Isle Bourbon », BNF, Dpt Cartes et Plans, SH.P 218, Div.2, Pié.3D), combinant carte approximative des côtes et dessin des reliefs intérieurs, décrite par Germanaz, 2004 & 2005.

et de leur très graduelle construction, comme de leurs structures et dynamiques actuelles. Ce travail ne procède pas à une tentative de « reconstruction » paysagère des espaces littoraux. Cette entreprise reste encore très largement à conduire, tant les approches sur cette question sont nombreuses et peuvent être divergentes. Un premier point de vue est porté ici sur des représentations paysagères, fondatrices et révélatrices de l'émergence d'une perception initiale, désormais installée et largement partagée, de l'espace insulaire. On s'attache aussi à éclairer la problématique de la structure complexe de ces paysages. Cette complexité s'exprime par le constat récurrent d'une grande « diversité », mais aussi de « contrastes » saisissants entre les littoraux (les « Bas ») et l'intérieur de l'île (les « Hauts »). Une partition paysagère assez bien résumée ici : « La monotonie apparente des pentes externes de l'île cache une diversité de paysages de l'intérieur dont le caractère grandiose contribue à faire de La Réunion « l'île Intense », DIREN, 2002, p. A 02³. Enfin, on peut s'interroger aussi sur les dynamiques paysagères en cours dans ces espaces côtiers. Des transformations profondes s'opèrent ou sont « programmées ». Elles sont d'abord liées au développement des infrastructures, de l'habitat, des zones d'activité variées. Ces transformations témoignent d'une incontestable dynamique de l'espace insulaire réunionnais.

FORMATION D'UN CORPUS PAYSAGER LITTORAL RÉUNIONNAIS

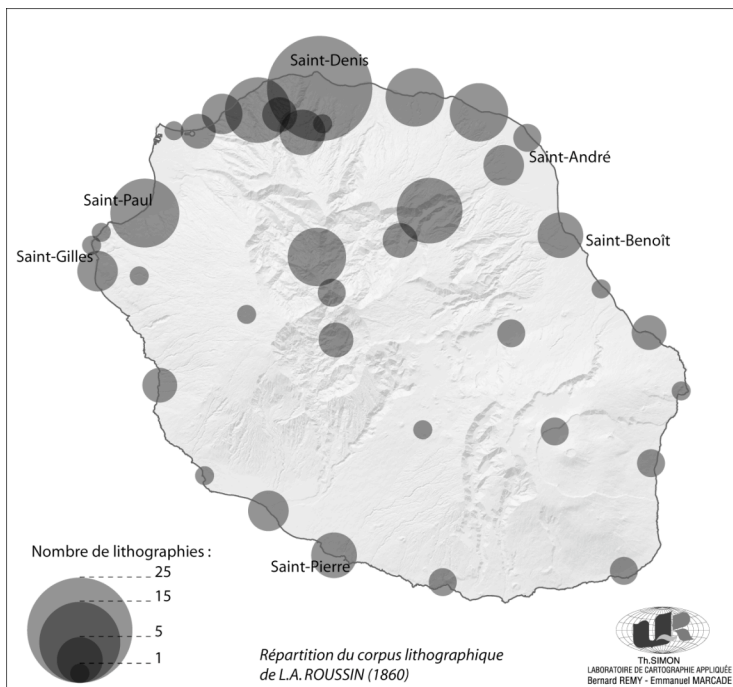
Il existe un corpus iconographique essentiel, mais qui n'est pas unique ni exclusif, fondant l'émergence d'une représentation collective des paysages réunionnais : « *L'album de l'Île de La Réunion* », conçu et publié en 1860 par Louis-Antoine Roussin. Ce travail considérable de description et de représentations lithographiques n'est certes pas exhaustif, ni toujours fidèle à la réalité. Il n'est pas toujours non plus le seul, ni le meilleur, mais il constitue néanmoins un fondement essentiel, car ces représentations ont été, plus que les autres, très largement diffusées, régulièrement reprises dans tous les ouvrages illustrés traitant de l'île. Elles ont en quelque sorte acquis *une valeur archétypale*, comme l'indique fort bien cet extrait d'une préface à une belle réédition réalisée en 1975 : « La Réunion se reconnaît toujours dans ces images vieilles d'un siècle qui avaient su saisir ce qu'il y avait de fondamental dans l'âme réunionnaise ». Drouhet, 1975, p. IV.

³ Ce constat permet aussi de mieux saisir d'emblée quelques-uns des problèmes engendrés par cette question des paysages à La Réunion : pourquoi la « diversité » serait-elle l'apanage des paysages de l'intérieur (et que signifie d'ailleurs cet « intérieur » ?). Que signifie également ce qualificatif de « grandiose » pour un paysage : pourquoi ne le seraient-ils pas tous, y compris les paysages « industrialo-portuaires » de l'île ? Enfin, cette « île intense » : serait-t-on désormais condamné à confondre analyse et communication à usage promotionnel ?

On sait l'importance qu'il convient d'accorder au processus d'artialisation, Roger, 1997, p. 16 et suivantes. Ce processus essentiel et fondateur de la représentation artistique d'une portion choisie et variable d'un territoire, modèle définitivement le regard collectif. Roussin, à La Réunion, opère cette transformation grâce à ses représentations lithographiques, dans le courant du XIX^e siècle, au moment même où émerge la photographie. Il « artialise » le territoire réunionnais et contribue, de manière décisive, à la « fabrication » des paysages.

Les représentations paysagères de Roussin sont en général saisies « sur le motif », lors de sorties journalières ou d'excursions de plusieurs jours, par lui-même ou par des collaborateurs, notamment (et c'est révélateur) des officiers de Marine, formés à la prise de vues de côtes. Elles sont plus rarement exécutées d'après photographies. Ces représentations « mettent en scène » les paysages, accentuant ici tel élément ou, au contraire, minorant tel autre. Ainsi, la végétation, dans ce qu'elle a de spectaculaire et de représentatif d'une « tropicalité » insulaire (fanjans, vacoas, cocotiers, ...), paraît faire l'objet d'une attention très particulière, tandis que les éléments du relief, en quelque sorte « azonaux », paraissent souvent, surtout dans le détail, moins bien « rendus », voire parfois contrefaits.

La répartition des représentations paysagères effectuées par Roussin (figure 1) est très révélatrice de la « mise en paysages » de l'espace réunionnais. Dionysien, Roussin accorde logiquement une importance particulière au chef-lieu de l'île et à ses alentours immédiats. La carte de répartition des paysages représentés minore toutefois l'importance réelle accordée à Saint-Denis, car on ne prend pas en compte dans ce document les vues de monuments, d'évènements ou du « quotidien », fort nombreuses dans les cinq tomes de l'album pour cette seule ville. Hormis Saint-Denis, les vues de paysages urbains sont assez peu nombreuses. La ville de Saint-Pierre, comme celle de Saint-Paul, est représentée de loin, avec un recul qui ne permet pas de discerner clairement la structure urbaine. On remarquera surtout que l'on met plutôt l'accent sur la situation littorale et la nature « maritime » de ces villes côtières. Saint-Pierre est vue parce que l'infrastructure portuaire se développe et se transforme alors. Saint-Paul (figure 2) apparaît moins comme un espace urbain que comme une baie, comme Flacourt la décrivait déjà en 1661 : « une anse [...] qui est bonne avec fond de sable et bon ancrage pour les bateaux ». Saint-Denis apparaît également comme une cité maritime : le mouillage, très exposé mais encore très fréquenté, notamment par les « borneurs », au droit de la rivière Saint-Denis, les infrastructures, ponts débarcadères et « barachois » sont représentés.

Fig. 1 : Carte de la mise en paysage de La Réunion

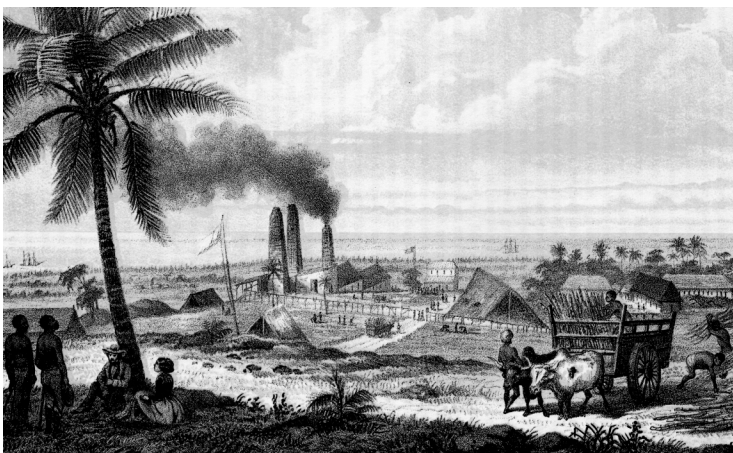
D'après le corpus lithographique de L.A. Roussin (1860).

Fig. 2 : Panorama de Saint-Paul (vu du sommet des rampes du Bernica)

Lithographie de Roussin, 1860.

C'est donc une Réunion essentiellement littorale, voire maritime, qui émerge très logiquement de ce corpus. Les vues de littoraux, de ports ou d'abris côtiers, de marines ou de mouillages forains sont nombreuses et parfaitement évocatrices de l'insularité et de l'omniprésence d'un océan peu maniable, voire franchement hostile. À l'opposé, le « Bon Pays » (ou « Beau Pays ») — un concentré d'espace côtier privilégié (relativement plat dans sa frange côtière, ventilé et arrosé) mis en valeur et parfaitement maîtrisé de longue date — est présenté dans sa « ruralité ». Quand Roussin représente la région de Saint-André (figure 3), c'est d'abord un espace rural, mais avec l'océan toujours présent en arrière-plan, qu'il nous montre. Ces espaces sont toujours vus de l'intérieur vers l'océan, à travers le « système complet » du « paysage sucrier », exposé dans toutes ses composantes (y compris humaines : « maîtres » au repos, à l'ombre, et « travailleurs » à la tâche). L'usine sucrière (à Menciol, Bras-des-Chevrettes : sucrerie Soucaze), centrale et emblématique du paysage côtier à cette époque, est détaillée pour attirer l'œil (hangars, cheminées fumantes : ces dernières, à l'état de ruines protégées, demeurent d'ailleurs dans les paysages actuels comme les derniers repères symboliques de ces espaces productifs), mais elle est replacée adroitement dans son environnement rural et littoral. Les voiliers d'arrière-plan, au mouillage, sont en attente de transbordement des cargaisons de sucre Cette représentation d'une Réunion « sucrière », mais toujours maritime, est assez logiquement dominante dans l'oeuvre de Roussin. Elle contribue à modeler ainsi une perception toujours très prégnante de l'île: une composante centrale de La Réunion *lontan*.

Fig. 3 : Menciol, sucrerie de M. Soucaze, hauts du Bras-des-Chevrettes, quartier de Saint-André



Lithographie de Roussin, 1860.

Une autre caractéristique des représentations lithographiques de Roussin mérite d'être particulièrement relevée, tant elle semble révélatrice et significative. Un très grand nombre de paysages ne sont représentés en effet qu'à travers la mise en scène des infrastructures de transport : infrastructures littorales (*supra*), chemins divers et ouvrages d'art de construction récentes, particulièrement les différents ponts franchissant rivières et ravines, tant à l'Est qu'à l'Ouest. L'époque est certes celle des bâtisseurs en métropole, comme à La Réunion. Il y a aussi là le désir, conscient ou non, de mettre en évidence, à juste titre, l'une des préoccupations récurrentes des habitants et des « autorités » : relier les espaces côtiers, mis en valeur et habités, entre eux, c'est-à-dire s'affranchir de manière sûre et permanente des obstacles naturels, ravines et lits de rivières, plateaux escarpés et montagnes massives, « unifier l'espace littoral en un continuum ». Cette obsession légitime de l'aménagement territorial, de la maîtrise technique pleine et entière de l'espace insulaire est ancienne, fondatrice. Elle émerge pleinement au XIX^e siècle et se lit très clairement dans cette iconographie ancienne. Elle demeure évidemment très prégnante de nos jours, avec combien d'acuité ! On soulignera, par exemple, les représentations nombreuses du difficile franchissement de la « montagne » entre Saint-Denis et Saint-Paul, entreprise depuis toujours pénible, parfois périlleuse et depuis toujours coûteuse, à laquelle Roussin accorde déjà une place très particulière.

Dans cet inventaire iconographique très riche de l'espace réunionnais, on perçoit aussi un glissement progressif de la représentation, qui nous mène insensiblement du « site » au « paysage ». Contrairement à ce que laisse entendre le sous-titre de son ouvrage⁴, Roussin ne tombe pas dans le travers du pittoresque et de l'esthétique⁵. Ainsi, bien qu'il constitue une structure paysagère essentielle et centrale, emblématique mais aussi fantasmée, le volcan est assez peu, voire assez mal représenté, par Roussin et ses collaborateurs. Malgré tout, une très belle vue des « grandes pentes » lors d'une éruption dans « l'enclos » fixe bien la dimension du phénomène volcanique. Les manifestations volcaniques sont donc vues du littoral et dans ce qu'elles ont de plus emblématique : la rencontre du feu (la lave) et de l'eau (l'océan). Une « vue de nuit » de la coulée de novembre 1858, dans l'enclos, préfigure fort bien les surabondantes représentations photographiques ou vidéo actuelles...⁶ Mais on a conscience que cette Fournaise est, du moins dans sa partie la plus élevée, laissée quelque peu en marge.

⁴ « Recueil de dessins représentant les sites les plus pittoresques... » : sous-titre à usage que l'on pourrait qualifier de commercial.

⁵ Si l'on retient comme l'une des significations essentielles du terme site : « une partie de pays, considérée du point de vue pittoresque et esthétique. » Donadieu, Mazas, 2002, p. 278.

⁶ Cf. Germanaz, 2004 et 2005, pour des analyses approfondies de l'iconographie complète de la Fournaise.

PERMANENCES ET CHANGEMENTS DANS LES REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES

Pour mesurer pleinement et avec certitude le changement qui a pu s'opérer dans les représentations « collectives » des paysages de l'île depuis Roussin, il est indispensable de réaliser un inventaire complet et diachronique de l'iconographie réunionnaise. Ce travail est actuellement entamé sur des collections de photographies anciennes. Une première approche a aussi été conduite sur les collections contemporaines de « cartes postales » de paysages (considérées comme le substitut le plus récent aux lithographies de Roussin : elles-mêmes transformées en cartes postales...). On peut envisager de « mesurer » de cette manière deux aspects complémentaires de la « mise en paysages » à La Réunion : d'une part, l'évolution probable des « centres » d'intérêt et, d'autre part, la perception actuelle des paysages telle qu'elle émerge de ce nouveau corpus photographique.

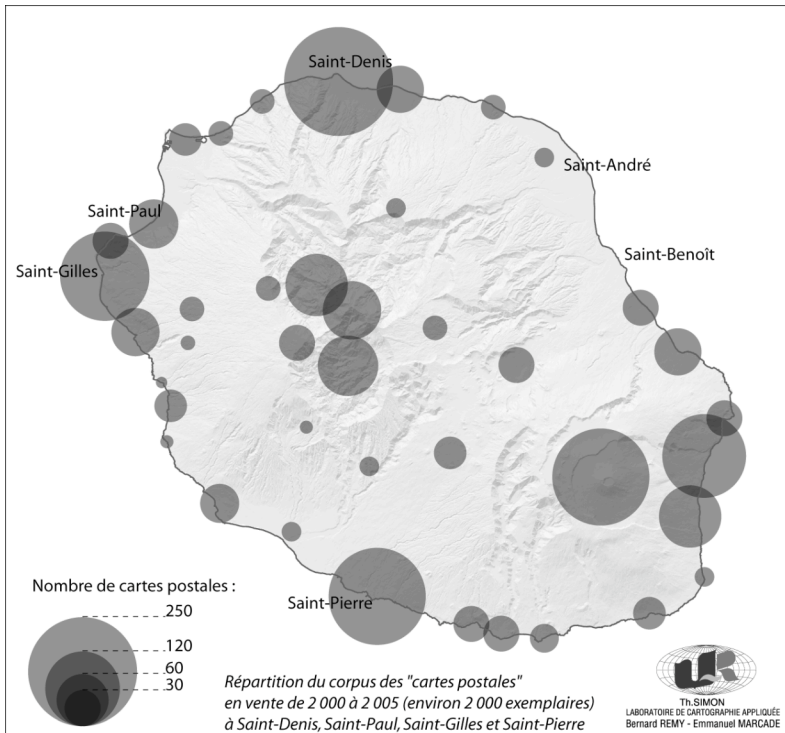
La figure 4 restitue la répartition des paysages réunionnais photographiés et diffusés à travers le monde, par les « cartes postales » qui furent mises en vente, de 2000 à 2005, à Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Gilles et Saint-Pierre (inventaire par sondages successifs). On constate, par comparaison avec la figure 1, une stabilité certaine dans la manière de représenter les paysages de La Réunion, sur une durée de plus d'un siècle. De grands pôles d'attention et d'intérêt demeurent : espaces littoraux et villes principales (Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Paul) sont des pôles essentiels. Cette relative permanence dans les lieux représentés pourrait en partie s'expliquer par une certaine imprégnation visuelle. Les photographes contemporains ne feraient en somme que reproduire, d'année en année, des paysages devenus emblématiques et « patrimonialisés »⁷ par le biais des lithographies de Roussin, ancrages de la représentation spatiale de l'île. Ces paysages seraient alors devenus en quelque sorte constitutifs d'une certaine identité, reconnue *de facto* collectivement.

Mais un examen comparatif un peu plus détaillé montre aussi des variations certaines et des évolutions significatives dans la manière de voir et de représenter l'île. Une nouvelle « polarisation » est évidemment apparue au profit d'un espace littoral de l'Ouest de l'île. Cet espace devenu touristique et balnéaire s'organise sur une partie de côte ouest de l'île : Saint-Paul, mais avant tout, Boucan-Canot, Saint-Gilles (-Les-Bains) et La Saline (-Les-Bains). On retrouve ici une représentation de l'île, maintenant devenue sinon centrale, du moins majeure : 40 % environ des collections inventoriées représentent des paysages de cette partie littorale, très limitée, de l'île. Paradoxalement, c'est en quelque sorte

⁷ Pris au sens strict, mais collectif, du terme « patrimoine » : ici, un « bien public et commun » dont on aurait hérité.

aussi une Réunion telle qu'on la souhaiterait représentée : perçue de loin et vue de l'extérieur. Ces quelques kilomètres de linéaire côtier ne sont certes pas le « décor folklorique » évoqué par Defos Du Rau (*supra*), ce serait plutôt l'évocation d'un autre « Tahiti », toponyme évidemment très connoté, dans cette synthèse géographiquement éclatée de La Réunion évoquée ainsi : « Tahiti, la Suisse, la Bretagne, les Hawaïis, groupées sur quelques kilomètres... » Defos Du Rau, 1974. Cette polarisation littorale nouvelle est évidemment due à la mise en tourisme de l'île telle qu'elle a été conduite par les acteurs économiques et les « encadrements » politiques, sur le modèle d'une balnéarité tropicale, très classique, sinon banale désormais, Collet, 1999, Fontaine, 2003.

Fig. 4 : Carte de la mise en paysages contemporaine



Répartition du corpus des « cartes postales » en vente de 2000 à 2005
(sur environ 2 000 exemplaires)

Dans la représentation paysagère actuelle de l'île, incontestablement le volcan occupe une place importante, comme le montre d'ailleurs clairement la figure 4. Cette reconnaissance collective se trouve régulièrement renforcée et

amplifiée par les images, très largement diffusées, des épisodes éruptifs, notamment celles des coulées dévalant les grandes pentes de l'enclos jusqu'à l'océan. On peut considérer qu'il existe dans ces représentations du volcan une « symbolique collective » du paysage, Conan, 1994, qui relève pratiquement du rituel, car ces paysages volcaniques continuent à susciter régulièrement, sans effet de lassitude, un engagement affectif très intense de la part de tous les habitants. La Réunion se trouve aussi fortement associée à cette image du paysage volcanique : « Magma mater », l'île l'est [...] par l'union intime de la terre, du feu et de l'eau... », Bosquet, 2005.

CE QUE LES PAYSAGES LITTORAUX DOIVENT À LA NATURE OU À LA CULTURE

Il est malheureusement trop simple d'envisager, comme c'est trop souvent le cas, une mise en place progressive et uniforme d'un paysage issu d'une mise en valeur progressant régulièrement et sans encombre, du « battant des lames au sommet des montagnes », selon l'expression largement consacrée, notamment par Lavaux, 1998. De fait, les premières concessions, les premiers « emplacements » du XVII^e siècle, accordés par la Compagnie des Indes, ont ainsi défini un espace de mise en valeur pionnière, partant du trait de côte et limité entre deux ravines. Mais cet espace est dans bien des cas demeuré un terroir « potentiel », la production vivrière limitée s'accommodant de faibles superficies cultivées, installées sur les meilleures terres des bas de planèzes. Ces mêmes terroirs furent plus tard consacrés aux cultures spéculatives, notamment la canne à sucre.

Cette culture marque très fortement de son empreinte les paysages actuels de la frange côtière à l'Est comme à l'Ouest. L'actuel paysage « cannier » est perçu comme fortement identitaire (cf. : cette affirmation : « *La canne, nou' pays* »), alors qu'il n'est en définitive qu'un paysage rural d'essence « mondiale » du domaine tropical. Évidemment, l'étagement progressif du paysage actuel, tel qu'il se lit à travers les finages et l'habitat, sur le pourtour entier de l'île (excepté « le Grand Brûlé »), accreditte cette vision d'une genèse paysagère progressive, partie hardiment du trait de côte à l'assaut des pentes... C'est là une simplification quelque peu rapide et excessive des processus de création des paysages réunionnais. Ces processus sont en réalité bien moins harmonieux qu'il n'y paraît. Ces paysages se sont construits non sans conflits fonciers, parfois violents, et avec de forts antagonismes sociaux, voire raciaux. Des implantations rurales pionnières, parties des côtes, quelquefois aventureuses, ont façonné de manière décisive et significative des pans entiers des paysages de l'île.

COMPLEXITÉ PAYSAGÈRE, PARTITIONS ET STRATÉGIES AUTOUR DU TERRITOIRE

Comme ailleurs, la structure actuelle des paysages insulaires réunionnais est le produit d'une combinaison très complexe, conduite sur la longue durée historique. Il s'agit en réalité d'un héritage sans cesse évolutif, car adaptatif. Ce processus de formation s'apparente là aussi à une manière de « métissage paysager », notamment par le biais des « emprunts » réinterprétés et successifs à des schémas exogènes (européens, malgaches, ...) de mise en valeur, d'aménagement et de construction synchrone des paysages. Il est donc parfaitement abusif de réduire l'identité paysagère réunionnaise à la seule sole cannière et à ses infrastructures connexes (chemins, habitats, usines, ...). Ce sont des marques paysagères transitoires car représentatives d'une dynamique économique, fondée sur une production sucrière fragile et dont l'avenir est incertain dans le contexte productif international.

La complexité paysagère intrinsèque à La Réunion explique aussi la grande difficulté à mettre en place une cartographie satisfaisante des paysages, particulièrement ceux de la frange côtière. Cette entreprise nécessite en effet une classification, une typologie des paysages, l'élaboration de taxons signifiants, et donc une « réduction » des paysages à quelques critères descriptifs, si possible cohérents. Parmi les tentatives les plus récentes en ce sens, on trouve les cartes consacrées aux paysages dans « l'atlas de l'environnement », DIREN, 2002, reprenant des travaux antérieurs, notamment ceux conduits par des paysagistes de la DDE ou du CAUE, en 1994, puis en 1996. La « mise en carte » des paysages, même après que « 42 entités paysagères » ont été définies (p. B 10), s'avère de fait extrêmement problématique.

En 1994, l'espace littoral n'est pris en compte qu'à travers un concept totalement abstrait, celui de « Réunion extérieure », opposée donc à une « Réunion intérieure », dans cette éternelle dichotomie spatiale devenue totalement archétypale. Cette « Réunion extérieure » est elle-même divisée en 11 « pentes ». Elles découpent l'espace littoral en reprenant en fait une structuration de l'espace évoquée *supra* : un paysage côtier découpé en lanières, par des limites « naturelles » que sont les principales rivières, fortement encaissées. Ainsi, par exemple, les « pentes de Saint-Denis » « courent de la Rivière Saint-Denis à la Rivière des Pluies » (p. 155). Dans ce découpage de l'espace en lanières, juxtaposées et jointives, on introduit parfois aussi une partition altitudinale et végétale de nature paysagère : elle est précisément (mais arbitrairement) située, pour Saint-Denis, à 400 m, : « là où la végétation change [...] et où les cases se font moins nombreuses » (p. 155). On mesure ainsi pleinement la très grande difficulté à laquelle on se trouve exposé lorsque l'on entreprend une classification paysagère sur un espace aussi divers que cet espace côtier insulaire.

En 1996, l'espace côtier se trouve significativement réduit sur le plan paysager à celui des « paysages du littoral balnéaire » : « touristique et jeune (?), il est écologiquement fragile, se développant sur une faible portion du littoral ouest » (p.7). Puis en 2002, deux taxons paysagers, sur 42, résument la frange côtière : les « falaises littorales » et « le Cap La Houssaye » (« une zone de calme et de respiration (?)... Finalement, on est donc conduit à placer sur un même plan, dans une légende et sur la carte, des ensembles très hétérogènes : à la fois des paysages caractérisés par leur morphologie et d'autres par leur seul toponyme... On mesure encore mieux les limites de cette représentation cartographique des paysages littoraux lorsque l'on observe des espaces « en blanc » : des « non-paysages » en quelque sorte, échappant à une tentative de classification qui s'avère donc vaine car partielle. Seule une approche « multicritères », qui reste à conduire, pourrait probablement apporter un début de solution à ces difficultés.

L'entreprise cartographique prend un tour nouveau, encore plus problématique, mais néanmoins révélateur, lorsque l'on entreprend de délimiter des espaces paysagers aux « sensibilités » variées. On doit évidemment s'interroger sur cette notion de « sensibilité » des paysages. Elle n'est évidemment pas à prendre au sens que lui donne Sansot, 1985, lorsque qu'il évoque, à travers ses paysages, « La France sensible » ou qu'il décrypte « L'affection paysagère ». On évoque plutôt ici la vulnérabilité d'un « paysage » (ou d'un « site », car les deux termes sont ici significativement associés) à l'implantation d'activités ou d'aménagements. On se situe donc dans une perspective de protection ou/et de préservation, comme le dit clairement un tableau évoquant « l'intégration paysagère » pour les « paysage ou site à caractère exceptionnel » (p. B 11) : « aucune implantation de quelque sorte que ce soit ne devrait être autorisée ». Mieux encore, on distingue des « paysages à intérêt national » comprenant naturellement le volcan et les cirques, mais excluant les littoraux, à l'exception des falaises littorales de l'enclos. De cette manière, et c'est là l'essentiel, on considère donc implicitement que l'espace côtier est en quelque sorte sacrifié aux ravages du « mitage » et voué à la densification urbaine et aux espaces d'activités artisanales, industrielles et surtout commerciales. Les « paysages à intérêt national » constituent eux une catégorie paysagère « spéciale » excluant la frange côtière. Qu'on en juge :

« Le caractère exceptionnel des paysages réunionnais s'appuie principalement sur les espaces naturels, images d'une île volcanique jeune. Ces paysages jouent un rôle important dans la vie sociale et économique de La Réunion : espaces de détente pour les Réunionnais (nombreuses aires de pique-nique), espaces de découverte pour les touristes. Bénéficiant, pour l'essentiel, du régime forestier, ils couvrent des surfaces importantes de l'île et, jusqu'aujourd'hui, ont été bien préservés. Ils sont l'image de La Réunion, "île intense" », p. B10.

En quelques généralisations hâtives et quelques clichés bien sentis, la messe des paysages semble dite au profit des « Hauts » et la partition spatiale insulaire une fois encore confortée.

On constate par ailleurs que la cartographie des paysages telle qu'elle est produite et diffusée par les encadrements administratifs (CAUE, DDE, DIREN), opère ouvertement la césure. On distingue soigneusement « paysages des Bas » des « paysages de Hauts », DDE, 1994. Cette éternelle partition de l'espace insulaire installe une territorialisation binaire implicite du projet de gestion de l'espace insulaire. C'est une partition de fait, posée comme telle, sans que l'on s'interroge, notamment à travers l'analyse paysagère, sur sa validité. Or, cette dichotomie est largement artificielle sur le plan des paysages. Les paysages de cirques n'ont rien de « naturels » et n'ont jamais été particulièrement « préservés » au fil du temps : pas plus, ni moins que les paysages littoraux. Ils résultent autant que les paysages littoraux d'une construction économique et sociale, dont le moteur est l'initiative ancienne, conjointe, croisée et parfois antagoniste, de particuliers et de l'administration territoriale. Il paraît donc abusif de vouloir insidieusement opérer des partitions spatiales qu'on finit par croire valides et des classifications paysagères généralisantes qui n'ont probablement d'autre but que de justifier une « sur-réglementation » à venir, notamment avec le Parc national. « La préservation du paysage, objet d'un désir ascendant, constitue, tout à la fois, une source de profits, une occasion de conflits, un instrument de pouvoir et un enjeu identitaire », Corbin, 2001, p. 149. C'est précisément autour de ces questions que l'on est en droit de s'interroger. Il existe déjà pléthore de dispositifs réglementaires de protection : Znieff de « type 1 » et « 2 », « sites inscrits et sites classés au titre du paysage », « réserves naturelles », « réserves biologiques », biotopes protégés, terrains acquis par le Conservatoire du Littoral... Ne serait-on pas délibérément plongé, voire noyé, dans une phase de complexification supplémentaire, pour mieux « brouiller les cartes » ?

Il est indéniable toutefois que ce « désir ascendant » de préservation accompagne des changements et des dynamiques paysagères intenses à La Réunion. Ces dynamiques, à l'œuvre intensément dans les espaces périurbains des « Bas », ne justifieraient-elles pas finalement cette démarche entamée en faveur de la préservation des « Hauts » ? Cette partition sous-jacente de l'espace insulaire est d'ailleurs inscrite dans le Schéma d'Aménagement Régional, SAR, 1995. D'une part, du trait de côte jusqu'aux terroirs de « mi-pente », un espace est dévolu à une densification généralisée de l'habitat et des infrastructures. On y préserve toutefois des « coupures d'urbanisation », mais la transformation des paysages est acquise, y compris sur les espaces du Conservatoire du Littoral, comme à La Jamaïque (Saint-Denis). D'autre part, un espace d'altitude a vocation à être préservé du point de vue des paysages (« espaces à vocation naturelle », bourgs

ruraux et formes d'habitats traditionnels), afin de conserver les repères visuels d'une identité collective.

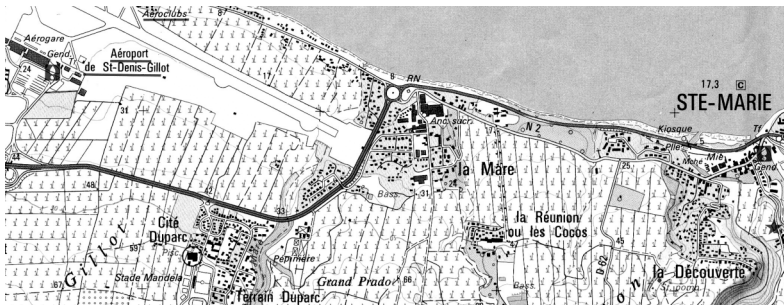
DYNAMIQUES PAYSAGÈRES LITTORALES

La dynamique paysagère des périphéries urbaines réunionnaises est intense : les villes et leurs périphéries sont les moteurs de la mutation accélérée des paysages littoraux. Elle témoigne de transformations économiques importantes et révèle des changements en profondeur.

La « tertiarisation » paysagère du littoral est en cours

L'examen comparatif, à dix années de distance, d'une partie du territoire côtier de Sainte-Marie, commune du « Bon pays », est parfaitement explicite de ces mutations paysagères périurbaines : figure 5 et figure 6. Ces deux extraits cartographiques montrent à quel point la mutation paysagère peut être à la fois rapide et profonde.

Fig. 5 : Les environs de Gillot et de La Mare en 1992



Extrait de la carte IGN (1 cm : environ 250 m)

Fig. 6 : Les environs de Gillot et de La Mare en 2002



Extrait de la carte IGN (1 cm : environ 250 m)

En 1992, déjà, les vastes espaces sucriers de Sainte-Marie semblent en régression. Malgré tout, la sole cannière est toujours présente sur le terroir de Gillot qui n'est pas encore entièrement voué aux seules activités aéroportuaires. L'usine de La Mare a toutefois cessé son activité (Defos Du Rau, 1974, la montrait encore active et représentative de La Réunion sucrière, p. 92). En 2002, la mutation est profonde. L'usine, désaffectée et longtemps laissée à l'abandon, a été réhabilitée et transformée en un espace tertiaire moderne, accueillant des bureaux. Les champs de canne à sucre laissent la place à des zones d'activités (commerciales, industrielles et artisanales), mais aussi à une extension de l'habitat sous la forme de lotissements (Le Verger). Surtout, et cela a un impact paysager majeur, un réseau d'infrastructures importantes, consommatrices d'espace, se met en place en quelques années : extension de l'emprise aéroportuaire (installation d'une deuxième piste) par poldérisation, création d'un port, ouverture d'une voie 2X2 (N2) avec ses échangeurs. Du foncier rural a été largement consommé.

Fig. 7 : Les mutations paysagères actuelles aux environs de Gillot, en direction de l'Est



Photo : Thierry Simon, 2006

L'espace a en quelque sorte définitivement basculé d'une Réunion « sucrière » à une Réunion « tertiaire ». Ce « basculement » est également lisible sur la figure 7. Cette vue aérienne de 2006, prise en direction de l'Est, montre que la « tertiarisation » des paysages s'accroît. Au premier plan, la sole cannière laisse place à une friche, préfigurant une probable nouvelle zone d'activités. À Gillot, les friches sont désormais partiellement occupées par une zone d'activités

commerciales liés à l'aéroport (pôle Saint-Exupéry), tandis qu'un vaste complexe cinématographique s'est ouvert, en complément de la grande surface de vente proche de la N2. Ces mutations profondes et décisives sont à l'oeuvre sur une partie importante et croissante du territoire insulaire, en périphérie de tous les espaces urbains majeurs du littoral : Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre particulièrement. Ces transformations font par ailleurs l'objet d'un suivi et d'une analyse qui montrent par exemple qu'entre 1997 et 2003, la « tâche urbaine » est passée de 21 600 ha à 24 700 ha (10 % du territoire), « l'étalement » et donc la transformation des paysages variant par ailleurs fortement d'une commune à une autre, AGORAH, 2005.

La « balnéarisation » des paysages littoraux a-t-elle des limites ?

Plusieurs portions du littoral occidental de l'île ont fait l'objet de mutations également brutales et profondes qui se traduisent à travers des constructions paysagères spécifiques. Ainsi une *inversion dans l'attractivité des franges côtières* doit-elle être relevée et soulignée. En effet, considérés au XIX^e siècle comme des « territoires du vide », Corbin, 1990, ces espaces côtiers sont devenus l'objet et le support, surtout depuis les années soixante, mais de manière accélérée depuis vingt ans, de transformations foncières et paysagères très profondes.

Il ne faut surtout pas perdre de vue que les littoraux sableux et dunaires, allant de Saint-Gilles à l'Étang-Salé, furent pendant très longtemps délaissés par les hommes, car parfaitement inhospitaliers. Les massifs dunaires non fixés constituaient (comme sur la côte landaise) un véritable fléau. Cette frange littorale était pratiquement vide d'hommes : très exposée au vent (bien que l'on se situe « sous le vent ») et au rayonnement solaire, désertique sur le plan végétal. Les hommes ne faisaient souvent qu'y passer ou s'y installaient temporairement. La fixation des dunes (déjà suggérée en 1801 par Bory de Saint-Vincent) ne va s'effectuer qu'à la fin du XIX^e siècle, par le biais de la végétation couvrante des *Ipomea* (« *patates à Durand* »), et surtout par l'utilisation des filaos (*Casuarina*). À l'Étang-Salé, en 1874, le service des Eaux et Forêts transforme ainsi brutalement le paysage par la plantation d'un million de pieds de filaos : la forêt est ainsi créée. Une entreprise identique est conduite à l'Hermitage, comme sur une partie du cordon littoral de Saint-Paul. Ces aménagements forestiers de la frange littorale transforment le paysage durablement. Ils construisent aussi une partie de l'attractivité, encore à venir, de cette frange côtière, désormais ombragée.

Une mutation décisive intervient alors. On conduit le désenclavement et l'ouverture de ces espaces littoraux par la (difficile) construction d'infrastructures de transport : une route, commencée en 1863, puis le chemin de fer. Ces moyens de transport vont contribuer de manière définitive à la mutation des paysages. Ils

se « balnéarise » bien plus tôt qu'on ne l'imagine, comme le prouve une lithographie de Roussin montrant la plage de Saint-Gilles (Les Bains) déjà très fréquentée. Quelques années auparavant, en 1836, les cartographes hydrographes représentaient avec précision les approches de la rivière Saint-Gilles (figure 8), indiquant quelques rares constructions (mais aussi champs vivriers et vergers), dont l'une demeure encore visible de nos jours, l'entrepôt sucrier Desbassyns, proche de l'actuelle église. En l'espace de 170 années, la transformation est évidemment saisissante (figure 9) : la densification croissante de l'espace bâti, l'aménagement des pentes, celui d'un port et d'une marina ont mis en place un espace urbain balnéaire, très hétérogène sur le plan paysager. Cette balnéarisation semble trouver ici ses limites, principalement faute de foncier et de maîtrise de l'espace. Surtout, à nouveau, un renversement spatial se dessine à terme, par le biais d'un nouvel axe « structurant », la « route des tamarins ». Cet axe routier imposant va commencer à modifier non seulement les paysages de la « mi-pente », mais aussi la donne foncière sur des territoires jusqu'alors moins convoités que cet espace « pieds dans l'eau », soumis à une forte pression foncière et à la spéculation immobilière, qui s'étire en continu de Boucan Canot à La Saline Les Bains.

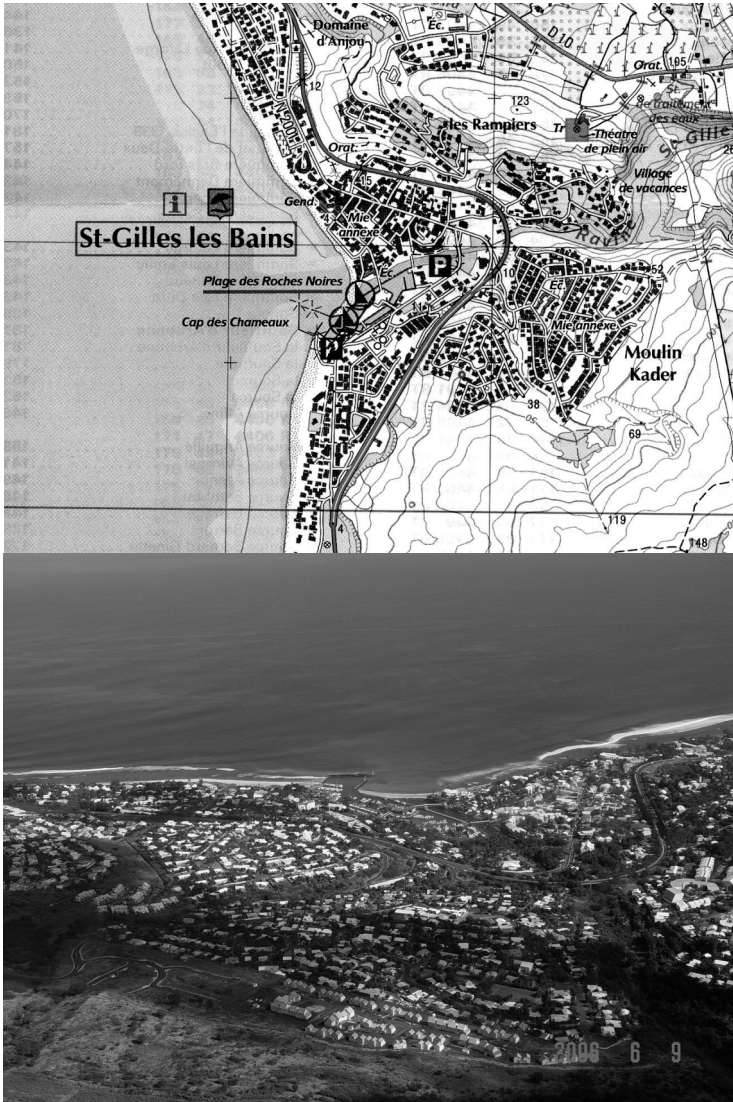
Fig. 8 : Extrait de la carte marine « Côte de Saint-Gilles », 1836



Archives Départementales de La Réunion, CP N° 530, 1836, publiée en 1837.

Noter à droite du fort (batterie) édifié au XVIII^e siècle, le « magasin Desbassyns » entrepôt sucrier, encore visible de nos jours. (1 cm : environ 250 m)

Fig. 9 Saint-Gilles en 2002 et 2006



En haut, extrait carte IGN 2002 (1 cm : environ 250 m). (cliché : Th. Simon, 2006)
 Un espace balnéaire, touristique, récréatif et résidentiel ; en bas, vue oblique de la ravine Saint-Gilles, en direction de l'Ouest, montrant la conquête ininterrompue des pentes, les infrastructures routières qui anticipent sur les lotissements à venir dans les friches, sur la partie inférieure gauche de l'image.

La « requalification » de certains paysages littoraux est-elle souhaitable ?

Le littoral est généralement chargé d'une dimension esthétique positive qui contribue à son attractivité. C'est particulièrement le cas de cette faible portion, 10 % environ, des littoraux coralliens de l'Ouest de l'île, « balnéarisés » à l'excès, sinon à outrance. Sur les 90 % restants du linéaire côtier réunionnais, il existe par contre des littoraux peu attractifs et peu aménagés, quelquefois hostiles, voire franchement dangereux et répulsifs, car très exposés aux vents et aux houles. Des aménagements sommaires, fragiles, ont toutefois jalonné ces rivages. « Marines » et nombreux autres lieux de mouillage ou d'accostage sommairement aménagés permettaient des activités de pêche mais surtout de « batelage », souvent risquées, (entre Saint-Denis et La Possession notamment) ou de « bornage », notamment entre les espaces côtiers sucriers de l'Est et les rades foraines ou les ports, Inventaire Général du Patrimoine, 2005.

Mais, cet espace côtier a progressivement été délaissé, du fait d'une amélioration graduelle et sensible des liaisons terrestres. Ainsi, par exemple, de Saint-Denis à Sainte-Marie, l'espace littoral a été progressivement marginalisé, voué à une dégradation paysagère. La population s'est en partie « désappropriée » de cette « marge ». Il d'ailleurs révélateur que dans la tentative d'analyse paysagère de la DDE (1994), on ait explicitement souhaité opérer un « retournement de Saint-Denis sur la mer » (p. 158). Il faut toutefois constater que ce « front de mer » a été assez largement malmené sur le plan paysager : comblements successifs du « barachois » et disparition des quelques infrastructures littorales restantes, remblaiements désastreux sur les cordons littoraux de galets d'espaces déclassés, voués à accueillir cimetières (anciens pour certains) et terrains vagues, propices aux dépôts « d'encombrants » divers, collectifs ou individuels. Cette « artificialisation » du littoral s'est accentuée ces dernières décennies.

Toutefois, cette tendance s'accompagne désormais d'une approche nouvelle. Elle consiste à tenter de faire coexister sur cette frange littorale, spatialement très limitée, des infrastructures et des activités associées toujours plus nombreuses qui viennent en quelque sorte se superposer les unes aux autres au fil du temps. Ainsi, à La Jamaïque, les espaces verts récréatifs, dotés d'un parcours sportif, du Conservatoire du Littoral, longés par la N2 « pénétrante », jouxtent un petit cimetière à l'abandon (créé en 1918), lui-même enclavé dans les plus récentes installations de traitement des eaux usées et des déchets urbains. Cet empilement de fonctions et d'usages est évidemment difficile à gérer. On assiste à un ultime avatar de ces mutations paysagères, sous la forme d'un retour à un usage révolu, que l'on a tenté d'effacer, et à une tentative de « requalification ». Il s'agit des projets en cours d'aménagement d'un front balnéaire (sentier littoral

nord, plage et port) dionysien⁸. Les vues de synthèse de la requalification paysagère à venir (figure 10) ne manquent pas d'étonner, tant l'ambition créatrice semble à la fois précise et ample. La réalité cyclonique, dure et récurrente, fait de ce littoral un espace très fragile car soumis régulièrement à des épisodes érosifs paroxysmiques (figure 11). Ceci ne manque pas d'inquiéter sur la pérennité de ces nouvelles et ambitieuses infrastructures projetées.

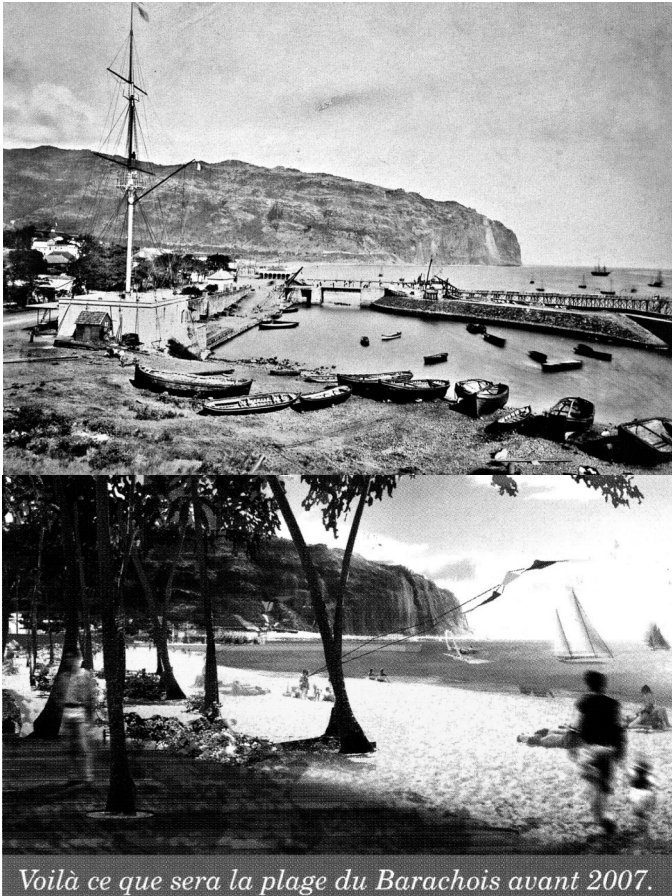
Fig. 10 : Un littoral dionysien peu attractif et sous la menace de l'érosion littorale



Portion du sentier littoral nord : un paysage côtier aménagé, artificialisé et dangereusement érodé. En haut, en janvier 2002, après le passage du cyclone Dina (cliché : Th. Simon, 2002) ; en bas, le 31 août 2006, après des aménagements de protection sous la forme de remblais meubles (cliché : Th. Simon, 2006).

⁸ Modestement entamés, dans un tout premier temps, par la maquette d'un phare, sis à l'embouchure de la Rivière Saint-Denis...

Fig. 11 : Un paysage côtier, emblématique du littoral dyonisien, le « Barchois »



Voilà ce que sera la plage du Barchois avant 2007.

(Petit port naturel servant d'abri de fortune à des embarcations légères, Inventaire Général du patrimoine, 2005), encore opérationnel à la fin du XIX^e siècle (en haut, une photographie datée de 1875, Archives Départementales de La Réunion), comblé au début des années trente et tel qu'il serait transformé à « court terme » (en bas, une « vue d'artiste » produite par la CINOR et présentée aux Dyonisiens, « Mieux vivre à Saint-Denis », juillet 2003, N°14, p.14).

L'île de La Réunion est donc un espace insulaire indéniablement marqué par de structures paysagères fortes, car porteuses de valeurs collectives et révélatrices de transformations économiques et sociales profondes. Les paysages réunionnais ne doivent surtout pas être réduits, comme c'est trop souvent la ten-

dance, aux seules dimensions d'une « nature » (« grandiose », « majestueuse », ...) qu'il conviendrait à tout prix de préserver, dans une sorte d'approche édenique et nostalgique du territoire insulaire, celle d'une Réunion *lontan*, teintée d'un « paysagisme » conservateur. Ces paysages, en particulier ceux des espaces littoraux, sont en réalité le produit d'une construction collective de longue durée, d'essence économique mais aussi culturelle. Elle relève aussi du sensible. Ces paysages littoraux sont certes des « lieux de mémoire », pour reprendre la belle expression de Pierre Nora, mais ils sont surtout des « territoires d'intention », Poullaouec Gonidec *et al.*, 1999. C'est à travers leur transformation accélérée que La Réunion à venir se dessine vigoureusement et se révèle avec force.

BIBLIOGRAPHIE

- AGORAH, 2005, *Densification et étalement urbain à La Réunion. Mesure, localisation et évolution*, Saint-Denis, AGORAH, 5 p.
- BESSE (J.M.), 2000, Voir la terre. *Six essais sur le paysage et la géographie*, Arles, Actes Sud/ENSP, 162 p.
- BOSQUET (M.F.), 2005, Préface à Magma Mater. *L'imaginaire du volcan dans l'océan Indien*, Paris, SEDES, Université de La Réunion. p. 15-18.
- CAUE, 1996, *Une île, de(s) paysages(s)*, Saint-Denis, CAUE, 71 p.
- COLLET (C.), 1999, *Le tourisme à La Réunion*, Saint-Denis, Thèse Géographie, Université de La Réunion, 704 p.
- CONAN (M.), 1994, « L'invention des identités perdues. » in Augustin Berque et al., 1994, *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, p. 33-49.
- CORBIN (A.), 1990, *Le territoire du vide*, Paris, Flammarion, 135 p.
- CORBIN (A.), 2001, *L'homme dans le paysage*, Paris, Textuel, 190 p.
- DDE, 1994, *Étude pour la valorisation des grands paysages de l'île de La Réunion*, 2/ deuxième partie : les grandes entités de paysage de La Réunion. Propositions d'actions locales, Saint-Denis, DDE, 244 p.
- DEFOS DU RAU (J.), 1974, La Réunion, « Découvrir La France », Paris, Larousse, p. 82-100.
- DIREN, 2002, *Atlas de l'environnement*, Île de La Réunion, Paris, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, n.p.
- DONADIEU (P.), MAZAS (E.), 2002, *Des mots de paysage et de jardin*, Dijon, Educagri Éditions, 316 p.
- DROUHET (P.), 1975, « Préface à la réédition de Louis-Antoine Roussin », 1860. *Album de l'île de La Réunion*, (*infra*).
- FONTAINE (G.), 2003, « Le tourisme. » in UR/INSEE, 2003, *Atlas de La Réunion*, Saint-Denis, Université de La Réunion/INSEE, p. 84-85.
- GERMANAZ (C.), 2004, « Au dessous du volcan, au bord des cratères. L'invention du paysage volcanique à La Réunion. » in Dominique Bertrand, 2004, *L'invention du paysage volcanique*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, p. 289-294.
- GERMANAZ (C.), 2005, « Iconographie, imaginaire et géographie : quelques étapes dans l'évolution des représentations sur le Piton de La Fournaise. » in SYLVOS (F.), 2005, *Magma mater : l'imaginaire du volcan dans l'océan Indien*, Paris, SEDES, 248 p.
- Inventaire général du patrimoine culturel, 2005, *Mémoires océanes, patrimoines maritimes de l'île de La Réunion*, Saint-Denis, Confrérie des gens de la mer/Inventaire général, 48 p.

- LAVAUZ (C.), 1998, *La Réunion, du battant des lames au sommet des montagnes*, Paris, Éditions Cormorans, 455 p.
- POULLAOUËC GONIDEC (P.) *et al.*, 1999, *Le paysage, territoire d'intention*, Montréal, Paris, L'harmattan, 207 p.
- PREVOST, 1746, *Histoire générale des voyages*, Paris, Didot, vol.II, p. 120.
- RÉGION RÉUNION, 2001 (réédition), *Schéma d'Aménagement Régional* (SAR), rapport. Saint-Denis, 184 p.
- ROGER (A.), 1997, *Court traité du paysage*, Paris, NRF, Gallimard, 193 p.
- ROUSSIN (L.-A.), 1860, *Album de l'île de La Réunion*, Recueil de dessins représentant les sites les plus pittoresques et les principaux monuments de la colonie. Études de fruits et de fleurs, histoire naturelle, types et physionomies, portraits historiques. Ouvrage accompagné d'un texte historique et descriptif par une société de gens de lettres. Saint-Denis, Imp. Typographique et lithographique de A. Roussin. Cinq tomes (168, 181, 207, 250, 197 p.). Réédition par Laffite reprints, Marseille.
- SANSOT (P.), 1985, *La France sensible*, Lausanne, Payot, 169 p.